

Direction des ressources humaines
du ministère de la Défense
Service de l'action sociale des armées

ATTESTATION ANNUELLE D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

A remplir IMPÉRATIVEMENT par le responsable de la structure d'accueil de l'enfant

Année scolaire 20__/20__

*La demande d'aide doit être déposée **avant le 1er novembre de l'année scolaire écoulée**
ou **avant le 15 avril de l'année scolaire écoulée pour la Nouvelle-Calédonie et les îles Wallis et Futuna.***

Je soussigné(e) **Nom – Prénom** :

Nom de la structure d'accueil ⁽¹⁾ :

Adresse :

Code postal : Commune :

Atteste que les renseignements figurant ci-dessous sont exacts et que l'enfant :

Nom – Prénom : Date de naissance :

Domicilié :

Code postal : Commune :

A été accueilli et encadré, sur le temps périscolaire, mercredi après-midi non pris en compte

Montant des frais d'accueil du matin (avant la classe) : €

Montant des frais d'accueil de la pause méridienne (hors repas) : €

Montant des frais d'accueil du soir (après la classe) : €

Montant total des frais d'accueil, réglé par la famille (doit être supérieur ou égal à 100 €) : €

En foi de quoi, la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

A, le
Cachet du centre et Signature du responsable de la
structure d'accueil

⁽¹⁾ Ou de la personne chargée d'encadrer l'enfant en situation de handicap.